

Boîte à outils visant à prévenir les pratiques illicites en matière d'adoption internationale et à y remédier

Abréviations



C&R	Conclusions et Recommandations
CNUDE	<u>Convention des Nations Unies de 1989 relative aux droits de l'enfant</u>
Convention Adoption de 1993 / Convention / CLH	<u>Convention du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale</u> conclue à La Haye
CS	Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la Convention Adoption de 1993
EA	État d'accueil
EO	État d'origine
FS Fiche de synthèse	Boîte à outils de la HCCH visant à prévenir les pratiques illicites en matière d'adoption internationale et à y remédier, Partie I, Fiches de synthèse sur les pratiques illicites
FPA	Futurs parents adoptifs
GGP No 1	<u>Guide de bonnes pratiques de la HCCH No 1</u> « La mise en œuvre et le fonctionnement de la Convention de La Haye de 1993 sur l'adoption internationale »
GGP No 2	<u>Guide de bonnes pratiques de la HCCH No 2</u> « L'agrément et les organismes agréés en matière d'adoption »
HCCH	Conférence de La Haye de droit international privé
Lignes directrices	Boîte à outils de la HCCH visant à prévenir les pratiques illicites en matière d'adoption internationale et à y remédier, Partie IV, Lignes directrices visant à renforcer la coopération et la coordination en matière de prévention des pratiques illicites et la manière d'y remédier, y compris les pratiques illicites systémiques
Lignes directrices des Nations Unies	<u>Lignes directrices des Nations Unies de 2009 relatives à la protection de remplacement pour les enfants</u>
Liste	Liste récapitulative de la HCCH des bonnes pratiques sur les aspects financiers de l'adoption internationale
Liste récapitulative	Boîte à outils de la HCCH visant à prévenir les pratiques illicites en matière d'adoption internationale et à y remédier, Partie II, Liste récapitulative visant à aider les Autorités centrales à prendre des décisions
Note sur la résidence habituelle	<u>Note de la HCCH intitulée « Résidence habituelle et champ d'application de la Convention de La Haye de 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale »</u>

Note sur les aspects financiers	Note de la HCCH sur les aspects financiers de l'adoption internationale
OAA	Organisme agréé en matière d'adoption ¹
OPIC	Protocole facultatif à la CNUDE établissant une procédure de présentation de communications
OPSC	Protocole facultatif à la CNUDE, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants
Procédure type	Boîte à outils de la HCCH visant à prévenir les pratiques illicites en matière d'adoption internationale et à y remédier, Partie III, Procédure type visant à remédier aux cas présumés et avérés de pratiques illicites
Rapport explicatif	G. Parra-Aranguren, Rapport explicatif relatif à la Convention Adoption de 1993
Rapport de 2017 de la Rapporteuse spéciale des Nations Unies	Rapport de la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, Rapport thématique sur les adoptions illégales
Rapport de 2020 de la Rapporteuse spéciale des Nations Unies	Rapport de la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, Rapport final
SSI	Service Social International
Unicef	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Fiches de synthèse sur les pratiques illicites

FS 1 « Enlèvement »	Fiche de synthèse 1 : Enlèvement, vente et traite d'enfants
FS 2 « Contournement de la Convention »	Fiche de synthèse 2 : Contournement de l'application de la Convention
FS 3 « Gains matériels »	Fiche de synthèse 3 : Gains matériels indus

L'ensemble des documents de la HCCH consacrés à l'adoption et mentionnés dans la présente Boîte à outils sont disponibles sur le site web de la HCCH www.hcch.net sous l'« Espace Adoption ».

¹ Dans la présente Boîte à outils, sauf indication contraire, l'ensemble du contenu concernant les OAA s'applique aux personnes autorisées (non agréées) (CLH, art. 22(2)).

FS 4 « Identité »	Fiche de synthèse 4 : Présentation erronée de l'identité
FS 5 « Documents »	Fiche de synthèse 5 : Faux en écriture et falsification de documents
FS 6 « Subsidiarité »	Fiche de synthèse 6 : Manquement à l'obligation de tenir dûment compte de la subsidiarité
FS 7 « Consentement »	Fiche de synthèse 7 : Adoptabilité : Absence de consentement ou consentement défectueux
FS 8 « Parents inconnus »	Fiche de synthèse 8 : Présentation erronée de l'adoptabilité des enfants de parents inconnus
FS 9 « FPA »	Fiche de synthèse 9 : Contournement de la procédure de demande d'adoption, de la préparation et de l'évaluation des FPA, ainsi que de la période de socialisation
FS 10 « Apparentement »	Fiche de synthèse 10 : Contournement de l'apparentement
FS 11 « Origines »	Fiche de synthèse 11 : Absence de conservation des informations relatives aux origines ou refus illégal d'accès à celles-ci